

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Mairie de Villemur-sur-Tarn-Place Charles Ourgaut 31340 VILLEMUR-SUR-TARN

**PROCES-VERBAL - PROVISOIRE  
DU CCAS DE VILLEMUR  
EN DATE DU 10 AVRIL 2025 A 09H30**

L'an deux mille vingt-cinq le dix avril à neuf heure trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Florence DELTORT, Vice-présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 mars 2025.

**Participants****Présents :**

Mme Florence DELTORT, Mme Hélène BOURRUST, Mme Pierrette BRINGUIER, M. Michel SANTOUL, Mme Marie-Hélène RIVERA, Mme Raymonde KERANDEL, M. Bruno GUILLET, Mme Apolline AMBAYRAC.

**Absents :**

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Corine BRINGUIER, Mme Christiane RASCAGNERES PLAZA, M. Sébastien GIMENEZ, Mme Marie- France POUJOL, Mme Sandrine MARIN,

**Conseillers ayant donné pouvoir :**

M. Claude CAUSSE a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT.

**Secrétaire de séance :** Pierrette BRINGUIER

Membres en exercice - 15 | Membres présents - 8 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 06

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Ouverture de la séance à 9h30

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Adoption du Procès-Verbal du 20 juin 2023 ;
2. Remplacement de deux membres du CCAS, nommés par le Maire ;
1. Débat d'Orientation Budgétaire.

Questions diverses

**Affiché le  
25 SEP. 2025**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Mairie de Villemur-sur-Tarn-Place Charles Ourgaut 31340 VILLEMUR-SUR-TARN

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Pierrette BRUNQUIER**1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2024 (DCCAS2025-001)***(ANNEXE 1- PV du 20-06-2024)*

Le Procès-Verbal du Conseil du 20 juin 2024 est joint en annexe.

Le Conseil d'administration, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration tel que joint en annexe.
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

**Résultats du vote**

Votants – 09 | Pour - 09 | Contre – 00 | Abstention – 00

**2 – REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES DU CCAS, NOMMES PAR LE MAIRE**

Madame Florence Deltort, Vice-Présidente, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la démission de deux membres :

- Madame Françoise SENOUCQUE ;
- Monsieur Pierre Fronton.

Par conséquent, Monsieur le Président du CCAS, précise que Monsieur le Maire de Villemur-sur-Tarn par arrêté n°2025/CS/00001 en date du 08 janvier 2025 a désigné :

- Madame Apolline AMBAYRAC, membre du CCAS pour remplacer Madame Françoise SENOUCQUE.
- Madame Raymonde KERANDEL membre du CCAS pour remplacer Monsieur Pierre FRONTON.

**Monsieur le Président demande à l'assemblée :****De Prendre acte** du remplacement de Françoise SENOUCQUE membre du CCAS par Mme Apolline AMBAYRAC et du remplacement de Pierre FRONTON membre du CCAS par Mme Raymonde KERANDEL.**3- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DCCAS 2025-002)***(ANNEXE 2- Rapport d'Orientation Budgétaire)*

Madame Florence Deltort, Vice-Présidente, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une délibération de l'organe délibérant prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la transmission et la présentation d'un rapport portant sur les orientations budgétaires ;

Considérant le débat intervenu sur les orientations budgétaires ;

**Affiché le  
25 SEP. 2025**

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie de Villemur-sur-Tarn-Place Charles Ourgauf 31340 VILLEMUR-SUR-TARN

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'Administration DECIDE :

- De prendre acte du débat d'orientation budgétaire intervenu sur la base du rapport portant sur les orientations budgétaires du CCAS, tel que présenté et annexé ;
- De mandater Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

## Résultats du vote

Votants – 09 | Pour - 09 | Contre – 00 | Abstention – 00

## QUESTIONS DIVERSES

DEBAT : NEANT

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

N° DELIBERATION	OBJET DELIBERATION	RESULTAT DU VOTE
2025-001	Approbation du Procès-Verbal du 20 juin 2024 à 11h00	Approuvée
2025-002	Débat d'Orientation Budgétaire	Approuvée

La Secrétaire,

La Vice Présidente,

Pierreffe BRINGUIER

Florence DELTORT

Affiché le  
25 SEP. 2025